

ZAC OUEST À HOCHFELDEN

## **AVIS DE PUBLICITÉ COLLECTIVE AU TITRE DE L'ARTICLE L.311-3 du Code de l'Expropriation pour Cause d'utilité publique**

### Propriétés sises :

Section 58 n° 292, 344, 348, 352, 356, 360

au lieu-dit Mittelbronner Weg

**VU** la procédure d'expropriation initiée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

**VU** l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire du 20 mai 2021,

**VU** l'enquête unique préalable qui s'est tenue du 19 juillet au 5 août 2021,

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2022 « portant Déclaration d'Utilité Publique du projet de ZAC « OUEST HOCHFELDEN » à HOCHFELDEN, au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn désignée ci-après par « l'expropriant » et/ou « CCPZ »,

**VU** l'ordonnance d'expropriation du 11 mars 2022,

**VU** le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L311-3 et R. 311-2,

Il est rappelé par la CCPZ les dispositions de l'article R311-2 du Code de l'Expropriation, ci-dessous littéralement reproduites :

**« Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois [à compter du présent affichage], à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité ».**

Le présent avis fait l'objet d'un affichage en mairie de Hochfelden ainsi que sur le site de la future ZAC au droit, à proximité du croisement avec le Chemin de la Prairie. Il fera également l'objet d'une publication dans la presse régionale quotidienne DNA ainsi que sur le site internet de la Commune d'Hochfelden et de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

À cet effet, le contact devra être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn 43 route de Strasbourg 67270 HOCHFELDEN par courrier ou par mail à l'adresse suivante : **direction@payszorn.com**